

Prévention et mesures de contrôle des risques

Pratiques courantes

Sur cette page

[Que désigne-t-on par pratiques courantes?](#)

[Les pratiques courantes diffèrent-elles des précautions universelles, des précautions applicables aux liquides organiques et des précautions normalisées?](#)

[Quels éléments regroupe-t-on dans les pratiques courantes?](#)

[Quelles autres précautions doit-on prendre?](#)

[Les pratiques courantes sont-elles prescrites par la loi?](#)

[Où peut-on trouver des renseignements additionnels?](#)

Que désigne-t-on par pratiques courantes?

Les pratiques courantes se composent d'une série de règles et de méthodes de lutte contre les infections conçues en vue de protéger les travailleurs contre une exposition à d'éventuelles sources de maladies infectieuses. Les pratiques courantes reposent sur le postulat selon lequel le sang et tous les liquides organiques, les sécrétions et les excréctions corporelles, les muqueuses, la peau non intacte ou les autres éléments souillés peuvent être infectieux. Ces pratiques, bien qu'elles soient largement répandues chez les fournisseurs de soins de santé, visent toutes les professions au sein desquelles des travailleurs peuvent être exposés à des microorganismes infectieux à la suite d'un contact avec du sang ou des liquides organiques. Ces professions englobent ainsi les agents de police, les équipes de nettoyage de scène de crime ou d'accident, les préposés d'un zoo, les techniciens de laboratoire et les embaumeurs.

Les pratiques courantes diffèrent-elles des précautions universelles, des précautions applicables aux liquides organiques et des précautions normalisées?

Les précautions universelles désignent une série de méthodes mises au point en vue de prévenir la transmission de pathogènes à diffusion hématogène. Les précautions universelles visent essentiellement le sang et certains liquides organiques tels que le liquide céphalorachidien, le liquide pleural et le liquide amniotique. Les sécrétions corporelles telles que l'urine, les vomissures, les matières fécales ou le crachat ne sont pas assujetties aux mesures de précaution universelles, mais elles font plutôt l'objet d'une série de lignes directrices appelées précautions applicables aux liquides organiques.

Les pratiques courantes se composent d'une combinaison de précautions universelles et de précautions applicables aux liquides organiques. Les pratiques courantes sont d'une portée beaucoup plus large et visent à protéger contre la propagation de tous les microorganismes par un contact avec les liquides organiques, les excréments, les muqueuses, la peau non intacte et les autres éléments souillés, en plus des mesures de précaution contre tout contact avec le sang.

Fréquemment utilisée aux États-Unis, l'expression « précautions normalisées » désigne en fait les mesures habituellement englobées dans l'expression « pratiques courantes ».

Quels éléments regroupe-t-on dans les pratiques courantes?

Les pratiques courantes englobent 5 éléments principaux, soit l'évaluation des risques, l'hygiène des mains, les mesures environnementales les mesures administratives et l'équipement de protection individuelle.

Évaluation des risques

Avant d'entamer l'exécution d'une tâche, il importe de toujours procéder à une évaluation des risques afin de déterminer quels sont les risques de transmission de maladies. L'évaluation des risques doit prendre en compte les aspects suivants :

- Le temps nécessaire pour exécuter la tâche.
- Le type de liquides organiques avec lesquels le travailleur peut entrer en contact.
- La présence éventuelle de microorganismes dans les liquides organiques.
- L'éventuelle voie d'exposition à ces microorganismes.
- La sensibilité du travailleur à ces microorganismes.
- L'environnement dans lequel cette tâche est exécutée.

Les stratégies appropriées telles qu'une hygiène des mains adéquate, une bonne gestion des déchets et l'utilisation d'un équipement de protection individuelle approprié sont ensuite retenues en vue de réduire les risques d'exposition et de transmission des maladies.

Le Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Ontario propose aux fournisseurs de soins de santé de poser les questions suivantes en vue d'évaluer les risques :

1. Quelle tâche dois-je effectuer?
2. Quels sont les risques d'exposition aux éléments suivants :
 - Micro-organisme, ou agent infectieux?
 - au sang et aux liquides organiques, y compris les sécrétions du tractus respiratoire?
 - à la peau non intacte?
 - aux muqueuses?
 - aux tissus humains?
 - à un équipement contaminé?
3. Quelles ressources sont disponibles pour contrôler l'exposition?
4. Est-ce que je possède l'expérience et les compétences nécessaires pour exécuter cette tâche?
5. Est-ce que je peux compter sur la coopération du malade pendant l'exécution de cette tâche?

Hygiène des mains

L'hygiène des mains désigne l'enlèvement ou la destruction des microorganismes présents sur les mains tout en préservant l'intégrité des tissus de la main (protéger la santé des mains). Une bonne hygiène des mains peut être assurée à l'aide d'un produit de nettoyage pour les mains à base d'alcool (si les mains ne sont pas visiblement sales) ou avec de l'eau et du savon (surtout si les mains sont visiblement sales).

Dans les milieux de soins, l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool est la méthode de choix lorsque les mains ne sont pas visiblement sales. Pour les fournisseurs de soins de santé, cette méthode est réputée plus rapide que le lavage des mains, et l'action de frotter est importante pour tuer les bactéries transitoires. Le désinfectant doit contenir au moins 60 % d'alcool.

Se référer à la fiche d'information Réponses SST sur le [lavage des mains](#) pour plus de précisions.

Mesures environnementales et techniques

Les mesures techniques désignent les mesures prises pour protéger les travailleurs en éliminant les conditions dangereuses ou en plaçant une barrière entre le travailleur et le danger. Les mesures environnementales visent à maîtriser et à limiter le plus possible le niveau de microorganismes dans l'environnement. Ces mesures de maîtrise des risques pour l'environnement comprennent ce qui suit :

- Le nettoyage rigoureux et régulier de l'équipement et des surfaces de travail, y compris le respect des marches à suivre, la préparation des aliments et la vaisselle et des horaires établis pour la blanchisserie.
- L'élimination adéquate des déchets tels que les aiguilles, les déchets biomédicaux et enfin les déchets anatomiques et infectieux comme les barrières (acrylique, polycarbonate, vinyle, écrans, rideaux, etc.).
- La ventilation appropriée et autres mesures d'ingénierie.
- L'installation de contenants à déchets faciles d'accès et clairement marqués, distributeurs de savon à main, et lavabos réservés au lavage des mains.
- La disposition et l'isolement efficaces des sources de contamination – Cette mesure de maîtrise des risques englobe la chambre privée et la toilette réservée pour les malades, ou encore l'utilisation d'une hotte de biosécurité réservée à la manipulation de « produits sanguins » pour les travaux de laboratoire associés aux échantillons de sang.

Mesures administratives

Les mesures administratives englobent la formation des employés, les compétences de supervision, l'immunisation, les règles de politesse en cas de toux, la mise en application stricte des politiques et des marches à suivre en milieu de travail, et enfin une dotation suffisante. Les mesures administratives de maîtrise des risques sont cruciales en vue de garantir que les principes fondamentaux des pratiques courantes sont mis en œuvre de façon adéquate et efficace sur les lieux de travail.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) englobe les gants, les blouses d'hôpital, les sarraus de laboratoire, les couvre-chaussures, les lunettes, les lunettes à coques, les masques et les ballons de réanimation. L'ÉPI est particulièrement important lorsque la transmission des maladies peut avoir lieu par contact direct, par pulvérisation, par aérosolisation ou par éclaboussure de sang, de liquides organiques, de muqueuses, de peau non intacte, de tissus humains ou encore par contact avec des surfaces et des équipements contaminés. L'ÉPI peut aider à créer une barrière entre le travailleur exposé et la source de microorganismes.

Dans tous les cas, le type de protection utilisé dépendra du type d'activité, du risque d'exposition et de l'utilisation d'autres mesures de contrôle ou d'équipement de protection individuelle.

L'utilisation d'équipement de protection individuelle devrait être mise en œuvre dans le cadre d'un programme complet d'ÉPI. Veuillez consulter le document Réponses SST intitulé « Conception d'un programme d'ÉPI efficace » pour obtenir de plus amples renseignements.

Gants

Les gants sont utilisés pour un seul patient et une seule intervention. Utilisez le gant approprié à la tâche – l'intégrité des gants varie selon le type et la qualité du matériau du gant, le type d'utilisation, la durée d'utilisation et les méthodes utilisées pour détecter les dommages ou les fuites.

L'utilisation de gants ne remplace pas la nécessité de conserver une bonne hygiène des mains. Les gants créent souvent un environnement humide qui favorise la croissance des microorganismes. Les mains doivent être correctement nettoyées avant que les gants ne soient enfilés et après qu'ils aient été retirés. L'hygiène des mains est également importante avant et après le changement de gants au cours d'une intervention ou entre deux tâches effectuées auprès d'un malade.

Blouses d'hôpital

Les blouses doivent être choisies en fonction du contact prévu avec des matières infectieuses, du risque de pénétration de sang et de liquides organiques et du besoin d'un article stérile. Les blouses doivent couvrir tout le corps (à l'avant) du cou jusqu'au milieu de la cuisse au moins. Les sarraus de clinique ou de laboratoire ne remplacent pas les blouses.

Il faut porter une blouse lorsqu'on prodigue des soins. Mettez la blouse immédiatement avant la tâche et retirez-la immédiatement après. Ne réutilisez pas une blouse. Ne portez pas la même blouse d'un patient à un autre.

Les étapes suivantes doivent cependant être respectées au moment de revêtir et de retirer une blouse :

Pour revêtir une blouse

1. Procéder au lavage des mains.
2. Revêtir la blouse d'hôpital, ouverture au dos.
3. Attacher les courroies autour du cou et de la taille.

Pour retirer une blouse

1. Détacher les courroies et tirer la blouse à partir du cou.
2. Glisser les doigts d'une main sous la bande d'un poignet et insérer la main à l'intérieur.
3. Avec la main insérée à l'intérieur de la blouse, pousser la manche pour la retirer à l'aide de l'autre bras.
4. Replier les surfaces sales les unes contre les autres et rouler la blouse en boule (ne pas secouer).
5. Jeter dans le réceptacle prévu à cette fin.
6. Procéder au lavage des mains.

Protection pour le visage et les yeux

La protection pour le visage et les yeux peut offrir une barrière efficace en vue de protéger les yeux, le nez ou la bouche d'un travailleur de tout contact avec des liquides organiques pulvérisés ou aérosolisés. On trouve différents types et diverses combinaisons de dispositifs de protection pour le visage, tels qu'un masque facial doté de lunettes de sécurité, des lunettes étanches et des écrans faciaux (munis de lunettes de sécurité ou de lunettes étanches), ou un masque auquel est fixé une visière (et des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches).

Les lunettes de prescription ne sont pas considérées comme des lunettes de protection (mais peuvent être portées sous des écrans faciaux et certains types de lunettes de protection).

Protection respiratoire

Les masques aident à protéger les muqueuses du nez et de la bouche. Les masques doivent recouvrir solidement le nez et la bouche, et empêcher la pénétration des gouttelettes.

Les respirateurs (comme le N95) sont utilisés pour prévenir l'inhalation de petites particules pouvant contenir des agents infectieux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents Réponses SST suivants : [Protection des voies respiratoires contre les agents infectieux aéroportés pour les travailleurs de la santé](#) et [Appareils respiratoires - Les appareils de protection respiratoire par rapport aux masques chirurgicaux et aux masques non médicaux](#).

Marche à suivre pour retirer l'ÉPI

Le respect des différentes étapes de la marche à suivre pour retirer l'ÉPI souillé est essentiel pour prévenir la contamination du travailleur. Le retrait de l'ÉPI doit être effectué dans l'ordre suivant :

1. Retirer les gants.
2. Retirer la blouse d'hôpital.
3. Procéder au lavage des mains.
4. Retirer la protection oculaire.
5. Retirer le masque ou le respirateur.
6. Procéder au lavage des mains.

Quelles autres précautions doit-on prendre?

En plus des pratiques courantes, certains milieux de travail adoptent des mesures de précaution additionnelles en vue de prévenir la présence d'agents infectieux spécifiques et de les maîtriser. Les méthodes sur lesquelles reposent ces précautions additionnelles se rapportent au mode de transmission de ces agents – par contact direct, sous forme de gouttelettes ou par suspension dans l'air. Certains microorganismes exigent l'adoption de précautions additionnelles, entre autres le [Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline \(SARM\)](#), l'entérocoque résistant à la vancomycine (ERV), le [Clostridium difficile \(C. difficile\)](#) et d'autres maladies causées par des bactéries ou des organismes résistants aux antibiotiques ou aux antimicrobiens, ainsi que certaines maladies comme la [maladie du charbon \(anthrax\)](#), la malaria et le [virus West Nile](#).

Ces précautions additionnelles comprennent les pratiques courantes mentionnées auxquelles s'ajoutent les mesures ci-après :

- installations spécialisées et signalisation appropriée;
- équipement de protection (ÉPI spécifique);
- équipement réservé et mesures de nettoyage supplémentaires;
- réduction des déplacements des patients;
- bonne communication entre les divers services et unités.

Les pratiques courantes sont-elles prescrites par la loi?

Au Canada, la santé et la sécurité au travail sont réglementées par chacune des quatorze sphères de compétence – compétence provinciale, compétence territoriale et compétence fédérale – en vigueur au pays. Les lignes directrices sur la prévention des infections peuvent également avoir fait l'objet de modifications particulières dans certaines sphères de compétence. Pour obtenir davantage de précisions à ce sujet, communiquez avec [les ministères responsables de la santé et de la sécurité en milieu de travail](#) ainsi que de [la santé publique](#) de la province ou du territoire où vous habitez.

Où peut-on trouver des renseignements additionnels?

Pour tout renseignement complémentaire, consulter :

- [Routine Practices and Additional Precautions In All Health Care Settings, 3e édition. Comité consultatif provincial sur les maladies infectieuses \(CCPMI\)](#), Santé publique Ontario
- [Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins](#), Agence de la santé publique du Canada.

(*Nous avons cité ces organismes dans le but de fournir des références pouvant vous être utiles. Vous devriez communiquer directement avec les organismes concernés pour obtenir des précisions sur les services offerts. Veuillez prendre note que le fait de citer ces organismes ne constitue d'aucune manière une quelconque forme de recommandation ou d'accréditation de ces organismes par le CCHST et ne doit pas avoir préséance sur d'autres organismes que vous connaissez.)

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-02-08

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.